

ACTUALITÉ

Page 4

■ Ile-de-France

Entretien avec Fabienne
Siredey-Garnier

« La plaidoirie est utile lorsqu'elle est interactive »

Propos recueillis par
Sophie Tardy-Joubert

DOCTRINE

Page 7

■ Personnes / Famille

Florence Chaltiel

La gestation pour autrui : concilier l'interdiction et l'intérêt supérieur de l'enfant (Développements récents)

Page 21

■ Modes alternatifs de règlement des litiges

Joël Gautier et David Corvee

De la nécessité de penser le processus de médiation ou comment réellement développer les modes alternatifs de règlement des conflits

JURISPRUDENCE

Page 26

■ Immobilier

Patrice Battistini

Le loyer du bail renouvelé est le loyer de référence pris en compte pour apprécier la variation de 25 % du loyer révisé par la clause d'échelle mobile (Cass. 3^e civ., 15 déc. 2016)

CULTURE

Page 29

■ Exposition

Didier Du Blé

David Hockney, peintre du plaisir

Page 30

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Le temps du rêve retrouvé des aborigènes

ACTUALITÉ Ile-de-France



« La plaidoirie est utile lorsqu'elle est interactive » 127b7

Entretien avec Fabienne SIREDEY-GARNIER, présidente de la 17^e chambre
correctionnelle du TGI de Paris

Propos recueillis par Sophie TARDY-JOUBERT

Après avoir présidé une chambre consacrée aux affaires économiques et financières à Nanterre, Fabienne Siredey-Garnier préside désormais la 17^e chambre correctionnelle du TGI de Paris, consacrée aux affaires de droit de la presse. Pour faire face à un calendrier très chargé, elle tente de rationaliser le temps d'audience et invite les avocats à ramasser leur plaidoirie. Pour les *Petites Affiches*, elle revient sur la manière dont elle use pour contenir le temps de parole des avocats.

Les Petites Affiches – Vous proposez un nouveau contrat de plaidoirie. En quoi consiste-t-il ?

Fabienne Siredey-Garnier – Le terme de contrat est un peu fort, disons que je cherche à mettre en place une sorte de règle de bonne conduite pour limiter le temps des plaidoiries. Cette idée me vient de mon expérience au sein des institutions européennes. Dans les années 2000, j'ai été détachée au service juridique de la Commission européenne au sein de l'équipe de droit de la concurrence. Le service juridique de la Commission a deux fonctions. Premièrement, c'est en quelque sorte son « Conseil d'État », dans la mesure où il doit donner son avis sur tous les textes produits par la

Commission. D'autre part, c'est un service qui a vocation à représenter la position de la Commission devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Je m'occupais des concentrations et des abus de position dominante, à l'époque où Mario Monti était commissaire à la concurrence. J'ai donc porté la robe d'avocat dans ce cadre. J'intervenais sur les questions préjudicielles sur des affaires en langue française, et dans des conflits qui opposaient plusieurs entreprises entre elles, des entreprises à la Commission, ou l'État français à la Commission. Nous avons traité d'importantes affaires. Nous nous sommes par exemple opposés à la fusion entre les deux géants américains General Electric et Honeywell.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34